



EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs
Single Market Enforcement
Notification of Regulatory Barriers

Message 013

Communication de la Commission - TRIS/(2024) 1428

Directive (UE) 2015/1535

Notification: 2024/0272/SE

Acceptation par la Commission de l'invocation de l'urgence (l'article 6, paragraphe 7, de la directive (UE) 2015/1535) et clôture de la procédure d'information.

MSG: 20241428.FR

1. MSG 013 IND 2024 0272 SE FR 22-05-2024 03-06-2024 COM URGENCY 22-05-2024

2. la Commission

3. DG GROW/E/3 - N105 04/63

4. 2024/0272/SE - C00C - Produits chimiques

5. l'article 6, paragraphe 7, de la directive (UE) 2015/1535

6. Le 21 mai 2024, les autorités suédoises ont notifié à la Commission, sous la référence 2024/272/SE, le projet d'«ordonnance modifiant l'ordonnance sur le contrôle des stupéfiants (1992:1554)» et ont demandé la procédure d'adoption d'urgence prévue à l'article 6, paragraphe 7, de la directive (UE) 2015/1535.

Il est rappelé que, conformément à l'article 5, paragraphe 1, de la directive (UE) 2015/1535, les notifications doivent être faites à l'état de projet.

Après examen du projet, la Commission est d'avis que la demande d'adoption d'urgence est justifiée.

Le fait que la Commission reconnaisse l'urgence de cette affaire ne préjuge en rien de son appréciation de la compatibilité du texte notifié avec le droit de l'Union européenne.

Kerstin Jorna
Directeur général
Commission Européenne

Point de contact Directive (UE) 2015/1535

email: grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu